

Vous êtes ici: [Accueil](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/Pages/default.aspx) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/Pages/default.aspx>> > [À propos de la CSFO](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/Pages/default.aspx>> > [Bulletins de la délivrance de permis](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/Pages/default.aspx>> > [2011](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/2011/Pages/default.aspx)
<<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/about/licensingbulletins/2011/Pages/default.aspx>> > Modifications relatives aux permis –
second trimestre 2011

Modifications relatives aux permis – second trimestre 2011

Bulletin
No. [G-02/11]
-Général

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous [Liaison Permis](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/pubs/Pages/industry.aspx#LicLinkIns) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/pubs/Pages/industry.aspx#LicLinkIns>> au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exactes. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des [formulaires](http://www.fsco.gov.on.ca/fr/forms/pages/default.aspx) <<http://www.fsco.gov.on.ca/fr/forms/pages/default.aspx>> du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications apportées à des permis au cours du second trimestre, soit du 1er avril au 30 juin 2011 :

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis et de renouvellement de permis;
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis.

Les modifications touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO : assurances, credit unions et caisses populaires, coopératives, sociétés de fiducie et de prêt, et courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO : www.fsco.gov.on.ca
<<http://www.fsco.gov.on.ca>> .

SOCIÉTÉS D'ASSURANCE*(Selon la date d'entrée en vigueur)***Nouveaux permis :**

Les assureurs suivants ont reçu un permis :

Date d'entrée en vig

HDI – Gerling Industrie Versicherung AG, Canada Branch

17 mai 2011

- La société a un permis pour les catégories suivantes : chaudières et machines, responsabilité, assurance maritime, biens.
- La constitution en personne morale relève du gouvernement fédéral.
- Coordonnées de HDI en Ontario :

M. Gordon Goodman

Agent principal

A/s Cassels Brock & Blackwell LLP

2100 Scotia Plaza, 40, rue King Ouest

Toronto Ontario M5H 3C2

Téléphone : (416) 869-5300

Télécopieur : (416) 360-8877

7 juin 2011

LS-Travel, Insurance Company

La Survivance – Voyage, compagnie d'assurance

- La société a un permis pour les catégories suivantes : accidents et maladie, vie.
- La constitution en personne morale relève du gouvernement du Québec.
 - Coordonnées de LS-Travel en Ontario :

M. Russell G. Gibson

Agent principal

325, rue Dalhousie, bureau 600

Ottawa Ontario K1N 7G2

Téléphone : (613) 241-2701

Télécopieur : (613) 241-2599

Permis annulés :**Date d'annulation**

Les permis des assureurs suivants ont été annulés après la conclusion d'ententes satisfaisantes à l'égard de toute obligation en matière d'assurance.

Minnesota Life Insurance Company 6 avril 2011

- La société a cessé ses activités au Canada et n'a aucune obligation non réglée.

Aviation & General Insurance Company 19 avril 2011

- La société a cessé ses activités au Canada et n'a aucune obligation non réglée. Le 30 septembre 2010, la société a transféré toutes ses activités d'assurance à Global Reinsurance Company.

PARIS RE 24 mai 2011

- La société a cessé ses activités au Canada et n'a aucune obligation non réglée. Le 1er octobre 2010, la société a fusionné avec Partner Reinsurance Europe et lui a transféré toutes ses activités d'assurance.

International Life Insurance Company, The 31 mai 2011

- La société a cessé ses activités au Canada et n'a aucune obligation non réglée. Le 31 août 2010, la société a transféré toutes ses activités d'assurance à Omega General Insurance Company.

Permis modifiés :

Les assureurs suivants ont modifié leur permis :

Date d'entrée en vigueur

Chrysler Insurance Company 1er avril 2011

- La dénomination est désormais CorePointe Insurance Company et, en français, La Compagnie d'Assurance CorePointe.

Berkley Insurance Company 5 avril 2011

- Catégorie ajoutée : assurance maritime.

Odyssey America Reinsurance Corporation 28 avril 2011

- La dénomination est désormais Odyssey Reinsurance Company et, en français, Odyssey Compagnie de Réassurance.

South Easthope Mutual Insurance Company 14 juin 2011

- Catégories ajoutées : chaudières et machines, détournements.

Wabisa Mutual Insurance Company 24 juin 2011

- Catégorie ajoutée : chaudières et machines.

Munich Reinsurance America Inc.

27 juin 2011

- Catégorie ajoutée : assurance maritime (réassurance seulement).

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes de permis d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurances et experts d'assurance

Du 1er avril 2011 au 30 juin 2011

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent – particuliers*	1 846	3 827
Permis d'agent – sociétés	89	434
Permis d'expert – particuliers	27	1 168

*La CSFO examine les demandes de permis d'agent et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et ont mené à la délivrance d'un permis en cinq jours ouvrables ou moins.

Contrats individuels à capital variable

Du 1er avril 2011 au 30 juin 2011

Demandes reçues	Documents délivrés	Traitement en cours
6 (5 en cours de traitement à la fin du 1er trimestre)	10	1

Les dossiers de renseignements concernant les contrats individuels à capital variable remis par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la Loi sur les assurances et du Règlement de l'Ontario 132/97, dans sa version modifiée jusqu'au Règlement de l'Ontario 359/06.

Le Règlement de l'Ontario 359/06 précise que l'assureur doit déposer toute modification (importante ou non) concernant un contrat individuel à capital variable auprès du surintendant avec les droits applicables. La cote Flesch-Kincaid doit aussi accompagner la demande.

Remarque : Le Règlement de l'Ontario 359/06 précise qu'il faut déposer au moins une fois l'an des dossiers de renseignements à jour concernant les contrats individuels à capital variable, même en l'absence de changement important.

Coopératives

Du 1er avril 2011 au 30 juin 2011

Type de demande	Traitement en cours le 31 mars 2011	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 juin 2011	N m jou dé
Attestation de statut	0	41	41	41	0	0	
Prospectus	4	5	0	3	1	5	
Statuts de modification	2	3	2	3	0	2	
Statuts de maintien	0	0	0	0	0	0	
Statuts de dissolution	1	0	0	1	0	0	
Statuts constitutifs	7	21	4	15	2	11	
Copie certifiée	0	1	1	1	0	0	
Ordonnance d'annulation	0	0	0	0	0	0	
Changement important	0	0	0	0	0	0	

Permis extra-provincial	0	0	0	0	0	0	
Statuts de mise à jour	0	0	0	0	0	0	
Statuts de fusion	0	0	0	0	0	0	

Credit unions et caisses populaires

Du 1er avril 2011 au 30 juin 2011

Type de demande	Traitement en cours le 31 mars 2011	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 juin 2011	N m jou dé
Attestation de statut	0	10	10	6	0	4	
Prospectus	1	0	0	1	0	0	
Statuts de modification	1	0	0	1	0	0	
Fusion	1	1	0	1	0	1	
Ordonnance	0	0	0	0	0	0	
Copie certifiée	0	1	0	1	0	0	

Personnes ou entreprises exerçant le courtage d'hypothèques

Du 1er avril 2011 au 30 juin 2011

Type de demande	Traitement en cours le 31 mars 2011	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 juin 2011	N m jou dé
Maison de courtage	7	24	0	23	4	4	

Remise de permis de maison courtage	6	32	34	34	0	4	
Remises après vérification 1	0	3	1	3	0	0	
Administrateur d'hypothèques	5	2	0	4	1	2	
Remise de permis d'administrateur d'hypothèques	1	2	2	2	0	1	
Courtier en hypothèques*	0	21	16	16	0	5	
Agent en hypothèques*	61	856	823	874	0	43	

†L'augmentation du nombre moyen de jours de traitement découle d'une demande incomplète. La CSFO attend des renseignements additionnels de l'auteur de la demande.

1 Le 15 octobre 2010, la CSFO a vérifié si toutes les maisons de courtage titulaires d'un permis satisfaisaient à l'exigence concernant l'assurance-responsabilité civile professionnelle avec garanties annexes en cas d'acte frauduleux, laquelle exigence figure dans la Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques. En se fondant sur les résultats de cette vérification, la CSFO a pris diverses mesures d'exécution de la loi pour assurer la conformité. À la suite de ces mesures, certaines maisons de courtage ont choisi de remettre leur permis.

*La CSFO examine les demandes de permis et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et ont mené à la délivrance d'un permis en cinq jours ouvrables ou moins.

Grant Swanson
 Directeur administratif
 Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
 Commission des services financiers de l'Ontario

Le 9 août 2011

ISSN 1481-1499